



I N F O R M A T I O N A L A P R E S S E

Restauration scolaire Le retour des repas chauds le mercredi

Depuis le 7 janvier 2015, les repas servis dans les restaurants scolaires le mercredi sont chauds, comme tous les autres jours de la semaine. Le premier trimestre de l'année scolaire 2014-2015 a permis d'affiner les chiffres de la fréquentation : près de 40 % des élèves, restent déjeuner le mercredi. Pour faire face à ce surcroît d'activité, la Ville a renforcé le personnel de restauration et a réorganisé l'emploi du temps de ses agents. Le système est désormais rodé. Au retour des vacances de Noël, les repas froids ont cédé leur place aux repas chauds.

Le service de restauration scolaire le mercredi avait été supprimé en 2008, après la mise en place de la semaine des quatre jours. En 2013, avec la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et le retour des cours le mercredi matin, une restauration était assurée le mercredi midi dans les centres de loisirs municipaux (Chantemerle, les Brizeaux, Ernest-Pérochon) pour les enfants inscrits dans ces centres. Chaque mercredi, environ 350 repas étaient servis.

Pour répondre à la demande des parents, mieux tenir compte du rythme des enfants, la Ville a remis en place à partir la rentrée de septembre 2014, un service de restauration scolaire le mercredi midi dans chaque école, dès la sortie des classes, soit de 11h45 à 13h.

Les inscriptions à la restauration scolaire le mercredi se font dans les mêmes conditions que les autres jours de la semaine, à savoir une inscription préalable pour l'année avec des délais identiques en matière d'annulation, de modification ou de transmission des pièces justificatives. Toute demande doit être adressée à : Mairie de Niort - Direction de l'Education, service facturation, place Martin-Bastard, CS 58755 - 79027 NIORT Cedex ou à : education.facturation@mairie-niort.fr.

Restauration scolaire et activités périscolaires

Une tarification favorable aux familles nombreuses

Depuis de nombreuses années, la tarification de la restauration et des activités périscolaires est fonction des ressources de chaque famille. La Ville a décidé d'aller plus loin pour aider les familles nombreuses en accordant un abattement de 20% sur la tarification de base. Cette mesure concerne les familles de 3 enfants et plus et a pris effet le 1er janvier 2015.

Une tarification identique pour tous les enfants scolarisés en CLIS

Neuf classes d'enseignement spécialisé sont réparties dans différents établissements scolaires niortais. Ces classes accueillent des enfants sur décision de l'Education Nationale, sans condition de résidence. Depuis le 1^{er} janvier 2015, le tarif niortais est appliqué à l'ensemble des familles, quel que soit leur lieu de résidence.

Concertation sur les rythmes scolaires

L'enquête en ligne sur les rythmes scolaires a connu un vif succès et doit être suivie d'une réunion publique le **samedi 17 janvier 2015**, à l'école élémentaire Jean-Zay, 20 boulevard de l'Atlantique. A cette occasion, les résultats de l'enquête seront partagés et donneront lieu à des échanges autour de 4 grandes thématiques :

- organisation de la semaine scolaire
- les activités périscolaires en maternelle
- les activités périscolaires en élémentaire
- communication et information

Rappel des horaires : accueil 8h45 début de la présentation et des travaux à 9 h, fin à 12h30.